

COMMUNE DE VALLECALLEREPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENTHAUTE CORSEDELIBERATION
SEANCE DU 9 AVRIL 2021

DATE DE LA CONVOCATION 02.04.2021	L'an deux mille vingt et un et le 9 avril à 18h 30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur BELLINI Charles, Maire. Etaient présents : BELLINI Charles, POGGI Augustin, MURATI Alexandre, SIMONI Serge, BRUNEAU Yann, MULLER Alexandra, BLYAU Frédérique, DODEMAN Jean Claude, RIOLACCI Jean- Paul (vidéo conférence) Absents : PALANDRI Damien, BIAGGI Jean-Toussaint	
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE		11
PRESENTS		09
ABSENTS		02
REPRESENTES		01
VOTANTS		09
POUR		09
CONTRE		00

Madame MULLER Alexandra est nommée secrétaire

OBJET DE LA DELIBERATION VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021	<p>Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de voter les taux d'imposition des taxes locales pour l'exercice 2021.</p> <p>Il propose de se prononcer pour les taux suivants :</p> <table> <tr> <td>Taxe foncière sur les propriétés bâties :</td> <td>17,61 %</td> </tr> <tr> <td>Taxe foncière sur les propriétés non bâties :</td> <td>55,47 %</td> </tr> <tr> <td>Contribution foncière des entreprises :</td> <td>12,08 %</td> </tr> </table> <p>Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent en faveur des taux ci-dessus indiqués.</p>	Taxe foncière sur les propriétés bâties :	17,61 %	Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	55,47 %	Contribution foncière des entreprises :	12,08 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	17,61 %						
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	55,47 %						
Contribution foncière des entreprises :	12,08 %						

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Pour extrait conforme
LE MAIRE

